



Joseph Picot a dîné avec des sonneurs du Morvan avant le drame.

auteurs de sa mort. C'est un endroit sauvage où les gens de justice craignent le paysan, et où le paysan ne craint que le diable. Il m'a fallu partir en me contentant de leurs tristes et sots propos. Ils croient fermement en ce pays, ce que l'on croit un peu dans celui-ci, à savoir : qu'on ne peut devenir musicien sans vendre son âme à l'enfer, et qu'un jour ou l'autre, Satan arrache la musette des mains du sonneur et la lui brise sur le dos, ce qui l'égare, le rend fou et le pousse à se détruire. C'est comme cela qu'ils expliquent les vengeances que les sonneurs tirent les uns des autres, et ceux-ci n'y contredisent guère, ce qui leur est moyen de se faire redouter et d'échapper aux conséquences. Aussi les tient-on en si mauvaise estime et en si grande crainte, que je n'ai pu faire entendre mes plaintes, et que, pour un peu, si je fusse resté dans l'endroit, l'on m'eût accusé d'avoir moi-même appelé le diable pour me débarrasser de mon compagnon. »

– George Sand a demandé à son cousin de mener sa

propre enquête, reprit Maillaud, et j'ai là la réponse de Dupin accompagnée du rapport qu'il a établi après avoir identifié le coupable...

– Si l'affaire est réglée, coupa sèchement Holmes, je ne vois pas pourquoi nous en soucier aujourd'hui.

– Non pas, rassura Maillaud qui avait bien senti que notre ami montrait de l'énervement. Dupin n'a pas totalement rempli sa mission. Il a, certes, découvert le nom du coupable, mais après une enquête somme toute assez facile. Quelque quatre-vingts ans après les événements, le détective n'eut aucune difficulté à trouver les enfants de l'assassin qui leur avait confessé son crime sur son lit de mort. Il reconnut avoir menacé et maltraité Joseph Picot afin de lui soutirer un cahier où étaient rassemblées les paroles et la musique des chansons des maîtres sonneurs berrichons et bouronnais. À cette époque,

un tel recueil avait une grande valeur pour tous ces musiciens et, en particulier, pour ceux du Morvan qui étaient en concurrence avec les joueurs de cornemuse du centre de la France. Lors du repas offert par les Morvandiaux, Joseph Picot s'était vanté de savoir où trouver le livret. Il fut victime d'un guet-apens à la sortie du village et, contrairement au constat de son ami, il fut bien roué de coups jusqu'à ce qu'il avoue où il gardait les instructions menant à la cachette du précieux cahier. Elles étaient sur un parchemin de cuir dissimulé dans sa cornemuse. Son agresseur brisa l'instrument et trouva le document, puis abandonna Joseph à son triste sort, affaibli en pleine nature. Le froid glacial de la nuit eut raison de ses dernières forces.

– Et Dupin a-t-il retrouvé le cahier ? s'inquiéta Holmes.

– Malheureusement non. Pourtant, il avait les instructions pour le faire...

– Ah, ah ! lâcha soudain mon ami exprimant ainsi un nouvel intérêt à ce récit qui l'avait jusqu'à présent visiblement ennuyé, voire agacé. Il avait les instructions et il n'a rien trouvé ? C'est Dupin...

– D'ailleurs, les voici, confirma Maillaud en montrant un morceau de cuir sur lequel on devinait des inscriptions. Dans sa lettre, Dupin raconte qu'il a tenté de déchiffrer ce message sans y parvenir, échouant à son tour là où l'assassin de Joseph avait lui-même connu l'échec. Il conclut en exprimant sa déception et ses regrets sachant qu'à l'époque, sa cousine avait le projet de transformer son roman *Les Maîtres sonneurs* en livret d'opéra en collaboration avec Charles Gounod. Mais sans les paroles et les musiques des chants berrichons et bouronnais, l'affaire devenait impossible.

– Le grand chevalier Dupin reconnaît donc son échec, commenta Holmes. Et par

là même ses limites. Permettez-vous que je jette un œil à ce document... indéchiffrable ?

– J'allais vous en prier, acquiesça Maillaud en tendant le parchemin. Vous allez constater que l'entreprise était perdue d'avance. Je me demande même si ce document n'était pas un leurre prévu par Joseph pour détourner d'éventuels voleurs et se laisser le temps de prendre la fuite. Malheureusement, lors de l'attaque morvandelle, ce stratagème n'a pas suffi à le sauver. Le mal était fait et il n'a pu résister à la rigueur d'une nuit glaciale...

– Taratata ! coupa Holmes en prenant le message.

Au fur et à mesure qu'il avançait sa lecture, on voyait un sourire se dessiner sur le visage de mon ami. Je l'ai souvent écrit, les énigmes nourrissent son cerveau, et plus elles étaient complexes, plus il se régala. Visiblement, il était en train de déguster du miel.

– Élémentaire ! déclara-t-il, ponctuant ainsi la fin de sa lecture. Il vous suffit, cher Fernand, de me servir de guide pour visiter quelques lieux des environs d'Huriel et vous devriez avoir votre cahier de chansons avant la tombée de la nuit.

– Extraordinaire ! s'écria Maillaud.

– L'extraordinaire est une chose, le mystère en est une autre. Tenez, Watson, lisez-nous ce texte à voix haute, s'il vous plaît.

Je découvris à mon tour le morceau de cuir et les inscriptions sur lesquelles le chevalier Dupin avait buté : « Suivre les pas de Tiennet et Brûlette. Chaque étape forme le caractère, et, tous ensemble, la clef du mystère. »

Là où ils ont vu la croix plantée dans le bénitier renversé, prendre la dernière.

Là où ils ont vu le saint sur le toit, prendre la première.

Là où ils ont vu l'O sur la pierre du pont de la Vie, prendre la deuxième.

Là où ils ont vu les deux piles sans pont, prendre l'avant-dernière.

Là où ils ont vu les marques du Clairin d'Huriel sur la planche de la mare des Mouchittats, prendre la cinquième.

Là où ils ont bu l'eau de Madeleine, prendre la première.

Là où ils ont vu un lion, prendre la cinquième.

Là où ils ont vu une coquille Saint-Jacques sur la pierre des Âges, prendre la dernière.

Là où ils ont vu la Toque, prendre la troisième.

Ayant mis bon ordre, si tu as "lu ma" charade, vas au Grand Bûcheux en chasse de ces 400 mystérieux de notre dame. Pose tes coudes où il se doit. Dessous, cherche la marque qui ouvre le secret et libère les chants. »

– Bien. Il est clair qu'il s'agit d'une série d'énigmes qui dévoilent le lieu de la cachette. Nous avons deux niveaux. Le premier se compose de neuf éléments permettant de trouver neuf lettres qui composent un mot. Ce mot mystérieux est la clef du second niveau, la dernière énigme. Il nous donnera l'identité de ces « 400 » et quand nous les aurons trouvés, nous aurons la cachette du cahier de chants.

– Mais, Holmes, intervint Maillaud. Comment donner un sens à toutes ces phrases ?

– En utilisant ma méthode : observation puis déduction. Grâce au livre de George Sand *Les Maîtres sonneurs*, je pense que nous allons rapidement comprendre qui sont Tiennet et Brûlette et où ils ont fait étape. En cela, cher Fernand, vous

nous serez très utile, car vous connaissez ce livre et la région d'Huriel. Quand nous aurons les neuf étapes, il suffira d'identifier l'énigme qui correspond à chacune. Par exemple, quand nous aurons trouvé « la croix plantée dans le bénitier renversé », nous retiendrons la dernière lettre du nom de cette localité. Et ainsi de suite jusqu'à avoir neuf lettres formant le mot qui sert de clef. Il restera à trouver le lieu de la cachette, résoudre l'ultime énigme et le document tant convoité sera à nous. *The game's afoot*, Watson.

Grâce à Fernand Maillaud qui nous guida dans notre exploration du pays d'Huriel, Sherlock Holmes déchiffra les messages et trouva rapidement les lieux qui nous conduisirent à la cachette de Joseph Picot. Chers lecteurs, je vous en ferai le récit détaillé dans la seconde partie de mon compte rendu. Sachez que Holmes a choisi de mettre le livret de chants du Berry et du Bourbonnais dans un lieu plus sûr pour sa conservation, mais la cachette est toujours là. Si vous avez le loisir de visiter la région d'Huriel, je vous invite à refaire l'enquête menée par mon ami. Comme il aime à le dire, elle est assez... élémentaire ! À elle seule, elle constitue une chasse au trésor. Et ce trésor, c'est le Pays d'Huriel lui-même.



Sherlock Holmes cherchant des indices dans le roman de George Sand « Les Maîtres sonneurs ».

SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE, CONSULTEZ SHERLOCK HOLMES SUR
www.sherlock-holmes.fr/jeux/huriel
ou cherchez les indices affichés dans les mairies du Pays d'Huriel



Répondez aux questions et déposez votre bulletin réponse dûment complété dans l'urne disponible dans les locaux de la *Communauté de communes du Pays d'Huriel* (6, rue des Calaubys 03380 Huriel) ou adressé par courrier, avant le 30 septembre 2011. Tirage au

sort dans les locaux de la *Communauté de communes du Pays d'Huriel* le 10 octobre 2011 à 17 heures parmi les bonnes réponses. Les lots (voir article 5 du règlement) seront à retirer sur place, immédiatement après le tirage au sort, sur présentation d'une pièce d'identité, ou envoyés par courrier à l'adresse indiquée. **Chaque participant recevra un diplôme certifiant qu'il a mené l'enquête, accompagné de la solution de l'énigme.**

JEU-CONCOURS SHERLOCK HOLMES - Règlement

Article 1 - La Communauté de communes du Pays d'Huriel (6, rue des Calaubys 03380 Huriel) organise du 11 juillet au 30 septembre 2011 un jeu de pistes gratuit intitulé « Sherlock Holmes à Huriel ».

Article 2 - La Communauté de communes du Pays d'Huriel invite le public à résoudre les énigmes et à participer au tirage au sort gratuit qui sera effectué le 10 octobre 2011 dans les locaux de la Communauté de communes du Pays d'Huriel (6, rue des Calaubys 03380 Huriel), à partir de 17 heures. Le tirage au sort déterminera les bulletins gagnants parmi les bonnes réponses qui auront été déposées dans l'urne prévue à cet effet avant le 30 septembre 2011.

Article 3 - Chaque candidat ne pourra participer qu'une seule fois à ce jeu. La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 4 - La participation à ce jeu est entièrement gratuite.

Article 5 - Le tirage au sort permettra d'attribuer des

lots (**poterie d'art**, livres, DVD, cédéroms, souvenirs, etc.), dont la liste sera exposée dans les locaux de la Communauté de communes du Pays d'Huriel (6, rue des Calaubys 03380 Huriel). Les lots seront à retirer sur place, immédiatement après le tirage au sort sur présentation d'une pièce d'identité, ou postés par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin.

Article 6 - La Communauté de communes du Pays d'Huriel se réserve le droit de régler souverainement toutes difficultés pouvant survenir quant à l'application du présent règlement.

Article 7 - Les participants sont avisés que les informations recueillies sur le bulletin de participation ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion et pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès prévu par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.